

CHEVAUX ÉTRANGERS : une filière en pleine expansion

Qu'ils soient nés en France ou importés, les chevaux étrangers ont vu leurs effectifs s'amplifier considérablement ces dix dernières années et le constat de cette nouvelle tendance reste sans appel.

LE POINT SUR LES APPELLATIONS

Actuellement, 51 stud-books (races équinés et asines) sont tenus en France dont 13 livres généalogiques de races étrangères de chevaux de selle et 8 de races étrangères de poneys. Les races étrangères gérées sur le territoire national, c'est-à-dire pour lesquels un stud-book ou livre est tenu en France, sont passées de 9 en 2000 à 13 en 2006. Le dernier arrêté du 29 mai 2006 relatif aux races et appellations des équidés souligne que pour les animaux nés en France, seuls ceux inscrits à un stud-book géré de race peuvent porter l'appellation de cette race.

Il existe cependant des races étrangères de chevaux qui ne sont pas gérées en France, mais qui sont pourtant reconnues au vu de la liste tenue à jour par la Commission européenne. Dans ce cas, seule la certification des origines peut être réalisée associée à une appellation cheval de selle d'origines étrangères (pas d'inscription en race ou registre).

A contrario, les chevaux importés appartenant à un stud-book géré ou reconnu peuvent porter l'appellation de la race.

Enfin, certains équidés peuvent appartenir à une race ni gérée, ni reconnue. La procédure d'identification aboutit à une appellation origines non constatée (O.N.C.), d'où la difficulté du dénombrement exact des chevaux étrangers présents sur le territoire français.

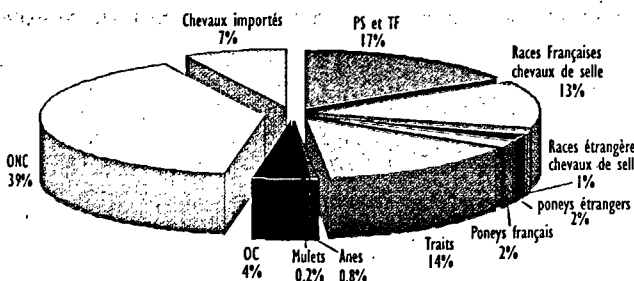
LA GESTION D'UNE RACE EN FRANCE :

- suppose la reconnaissance de cette race par le ministère de l'agriculture français
- implique le paramétrage du règlement de stud-book dans la base informatique SIRE

LES CHEVAUX ÉTRANGERS EN CHIFFRES

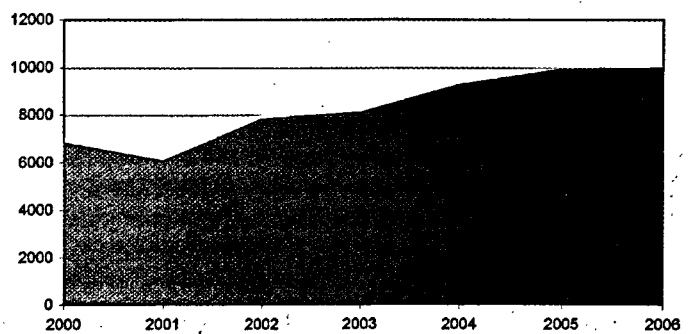
Avec près de 8 000 immatriculations en 2006, les chevaux étrangers, identifiés suite à une procédure d'importation ou à une naissance en France et une inscription en race étrangère, représentent environ 10% du total des immatriculations réalisées en 2006 (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE D'IMMATRICULATIONS PAR TYPE D'ÉQUIDÉS



Depuis 2000, un vrai boom des immatriculations de chevaux étrangers a été amorcé. Parmi eux, on dénombre une forte proportion de chevaux importés avec 6 530 immatriculations en 2006, soit 84% du total des chevaux étrangers.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX ÉTRANGERS

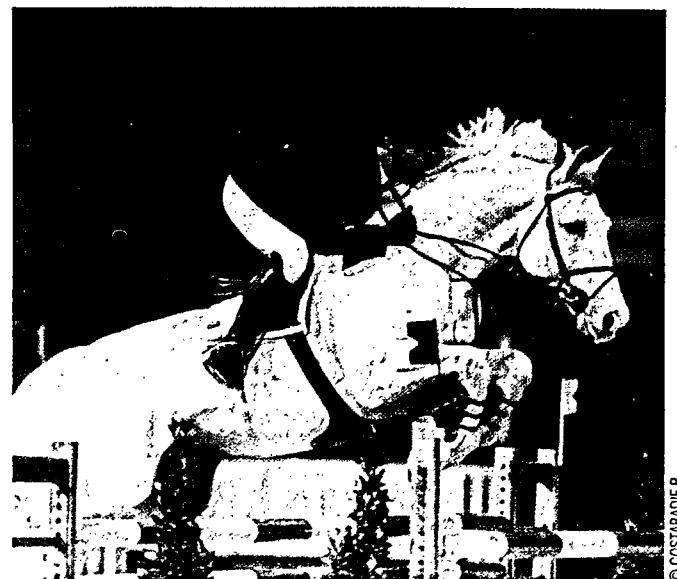


Les chevaux importés sont passés de 1 262 en 2000 à 6 530 en 2006 (graphique 2). Les chevaux nés en France, inscrits en races étrangères (poneys et chevaux confondus) sont légèrement en hausse avec 2 969 immatriculations en 2006 (+13% depuis 2000). Parmi ces équidés étrangers nés en France, on constate une forte augmentation des immatriculations de chevaux (+77%), ce qui s'explique en partie par la progression du nombre de races de chevaux gérées en France.

Ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres, les chevaux de selle ayant un ou plusieurs parents étrangers et les ONC dont une partie non identifiable est d'origine étrangère.

QUELS SONT LES MOTEURS DE CE RÉCENT ENGOUEMENT POUR LES CHEVAUX D'ORIGINES ÉTRANGÈRES ?

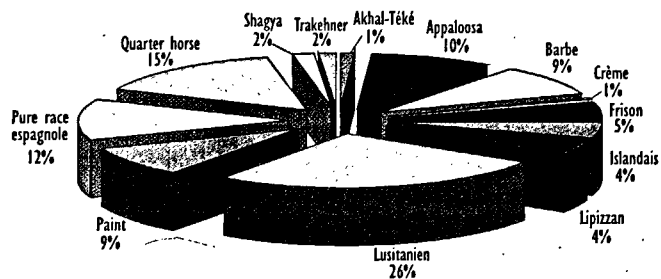
L'ouverture des frontières, la libre circulation des capitaux dans la zone euro, la démocratisation du commerce international, le démantèlement du système protectionniste des stud-books sont autant de phénomènes qui ont contribué à booster le commerce fleurissant du cheval étranger.



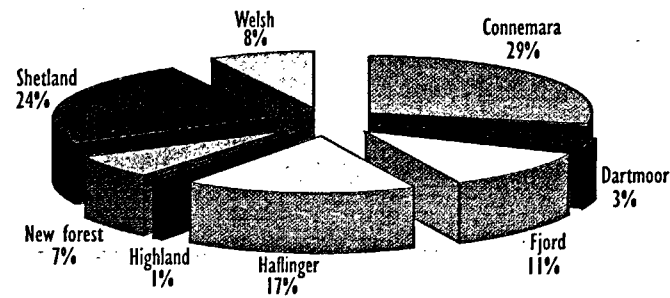
CHEVAUX ÉTRANGERS : RÉPARTITION PAR RACES

Parmi les chevaux étrangers issus de races gérées en France, les chevaux ibériques arrivent en tête de liste avec 533 immatriculations (42%) suivi des races américaines qui comptabilisent 319 immatriculations en 2006 (26%). Concernant les poneys, 3 races parmi les 8 gérées représentent plus de 70% des immatriculations : le Connemara, le Shetland et le Haflinger (graphiques 3 et 4).

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION PAR RACE DES 1245 CHEVAUX ÉTRANGERS NÉS EN FRANCE (RACES GÉRÉES)

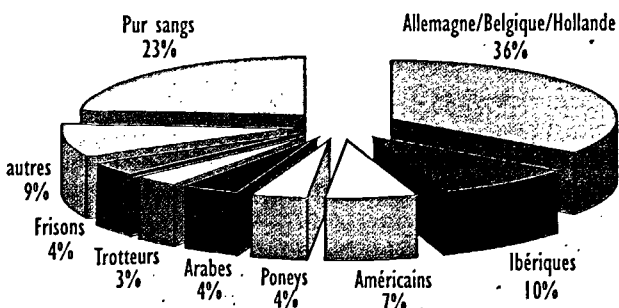


GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION PAR RACE DES 1724 PONEYS ÉTRANGERS NÉS EN FRANCE (RACES GÉRÉES)



Avec 36% des chevaux importés en provenance du triangle Belgique/Allemagne/Hollande, nos voisins européens semblent bien implantés au sein de nos frontières. Les Pur sang constituent également une part conséquente des importations avec 1 423 arrivées sur le territoire français en 2006. Par ordre d'importance viennent ensuite les chevaux ibériques (Lusitanien, Pure race espagnole, Lipizzan) et les chevaux américains (Paint, Appaloosa, Quarter horse) (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION PAR RACE DES 6530 CHEVAUX IMPORTÉS EN 2006



LE TOP DES RACES ALLEMANDES/BELGES/HOLLANDAISES

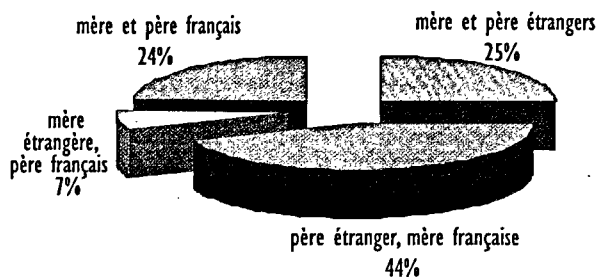
- 1 BWP (Belgian Warmblood) : 5% des chevaux importés
- 2 KWPN (Kon Warm Paard Nederland) : 5%
- 3 HAN (Hannovrien) : 2%
- 4 SBS (Cheval de sport Belge) : 2%
- 5 OLD (Oldenburg) : 2%
- 6 HOLST (Hossteiner) : 2%
- 7 Z (Zangersheide) : 1%

LES CHEVAUX ÉTRANGERS : REPRODUCTEURS DE CHOIX ?

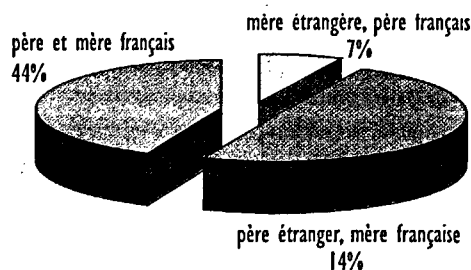
Une analyse plus fine des ascendants des produits de chevaux de selle et de race Selle français de type B permet de mesurer clairement l'impact des chevaux étrangers dans la production française.

Les reproducteurs étrangers sont bel et bien mis à l'honneur puisqu'ils sont associés à près de 75% des produits de type chevaux de selle et 55% des Selle français B. Ce sont les étalons plus que les juments qui semblent particulièrement séduire les éleveurs puisque sur les 987 chevaux de selle immatriculés en 2006, 680 ont un père étranger, soit 70% de ce pool d'équidés. Les Selle français B témoignent également de cette nouvelle tendance, avec près de 50% de la population possédant un père étranger (graphiques 6 et 7).

GRAPHIQUE 6 : CARACTÉRISATION DES ASCENDANTS DES PRODUITS CHEVAUX DE SELLE PARMIS LES 987 PRODUITS IMMATICULÉS EN 2006



GRAPHIQUE 7 : CARACTÉRISATION DES ASCENDANTS DES PRODUITS SELLE FRANÇAIS B PARMIS LES 1743 PRODUITS IMMATICULÉS EN 2006



ZOOM SUR LES CHEVAUX IMPORTÉS POUR LA COMPÉTITION

L'évolution du nombre de chevaux de selle étrangers inscrits sur la liste des chevaux de sport est également un indicateur flagrant de la mode « étranger » qui plane actuellement sur les terrains de concours.

Avec quelques 600 inscrits en 2000, cette nouveauté déjà bien réelle n'a fait que s'affirmer en triplant ces six dernières années pour atteindre plus de 1 800 individus en 2006.

Julie SCHNEIDER

COMMENT PROCÉDER POUR OBTENIR LES PAPIERS OFFICIELS D'UN CHEVAL IMPORTÉ ?

Pour importer un équidé, tous les moyens de transports sont utilisés. Mais avant même de mettre un sabot en France, il est nécessaire d'avoir des documents officiels.

Première étape : nouvelle identification

Relevé de signalement et pose de puce : un nouveau relevé de signalement littéral et graphique doit être réalisé en France par une personne habilitée (agent des Haras nationaux ou vétérinaire). Il doit être complété par la pose d'un transpondeur si l'animal n'est pas déjà pucé.

Infos pratiques

Le formulaire de signalement est utilisé en cochant la case importé. Ne pas oublier de remplir la déclaration sur l'honneur au verso du formulaire.

Les marques spécifiques de certaines races doivent être mentionnées sur le signalement graphique.

Le feuillet rose du formulaire est délivré au propriétaire et constitue une attestation provisoire d'identification valable 3 mois.

Deuxième étape : constitution du dossier administratif

Dans les 8 jours qui suivent le relevé de signalement, les feuillets blancs du relevé d'identification sont à renvoyer au SIRE accompagnés de :

- l'original du document étranger,
- une traduction certifiée du document contenant la partie signalement littéral (sauf anglais),
- un chèque correspondant au montant d'enregistrement et d'immatriculation au SIRE (cf. grille tarifaire).

Trucs et astuces

Pour les races américaines (Quarter horse, Paint horse, Appaloosa, Crème), une photocopie certifiée conforme des documents originaux suffit (en couleur pour les Paint horse).

Cas particulier des Pur sang : s'adresser directement à France Galop.

Cas particulier des animaux importés pour la reproduction : des pièces supplémentaires sont à fournir selon les stud-books ❶.

Troisième étape : obtention des papiers officiels

Quel type de papiers pour quel cheval ?

Dans tous les cas, le traitement d'un dossier complet par le service importation du SIRE aboutit à l'attribution d'un numéro sire et à l'édition d'une carte d'immatriculation. Cependant, plusieurs cas de figures se présentent selon le type d'équidé importé et le document qui l'accompagne : races gérées en France, races reconnues en France mais non gérées, races non gérées et non reconnues. Selon les cas de figure, l'appellation de l'équidé ne sera pas la même et le document d'identification initial sera gardé ou réédité ❷.

Les tarifs : simplifications 2008

| | |
|--|--------|
| Cheval de passage | 20 € |
| Cheval importé avec un livret norme européenne | |
| immatriculation et enregistrement des origines | 55 € |
| + inscription stud-book et/ou liste sport | + 55 € |
| Pur-sang (dossier géré en partie par France Galop) | 55 € |
| Cheval importé sans livret norme européenne | |
| immatriculation avec édition de livret | 220 € |

QUELQUES CAS PARTICULIERS

Chevaux de passage : une procédure allégée

Envoyer au SIRE le dossier suivant :

- Photocopie du document d'origine
- Signalement descriptif littéral et graphique, établi en France par une personne habilitée
- Attestation que le cheval est seulement en transit sur le territoire, en indiquant le lieu de stationnement de l'animal
- Chèque de 20 €.

Chevaux importés pour la reproduction ❶

En complément du dossier de base, des pièces sont à ajouter selon la race :

- Arabe : certificat d'exportation envoyé par le stud-book du pays

exportateur, formule sanguine du cheval et de ses ascendants directs établi par le pays de naissance

- Barbe : certificat d'exportation du stud-book du pays exportateur
- Lusitanien : fiche d'inscription au livre des adultes et fiche d'examen
- Lipizzan : pedigree sur 6 générations

Races gérées, races reconnues... ❷

Comment y voir plus clair !

51 stud-books de races équinées et asines sont gérées en France, dont 13 de races étrangères de chevaux de selle et 8 de races étrangères de poneys. Il faut donc savoir si la race concernée est gérée en France pour entreprendre une procédure d'inscription au stud-book ou registre. Dans les autres cas de races reconnues, seule la certification des origines est réalisée.

Chevaux importés pour la compétition : comment éviter les pièges ?

S'assurer que le cheval importé possède un document étranger conforme au modèle communautaire pour pouvoir être inscrit sur la liste des chevaux de sport. Vérifier que les origines du cheval sont bien notifiées sur son document étranger. Dans le cas contraire, aucune inscription en race ne sera possible. Vous obtiendrez un ONC qui ne pourra avoir accès aux compétitions officielles.

Lors de la procédure d'importation, penser à faire la demande d'inscription sur la liste des chevaux de sport.